

07 juin 2012 -12:32

## Rapport annuel INASTI 2011 : tendances et réalisations

L'Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants a mis son rapport annuel 2011 en ligne. Les chiffres pour 2011 montrent une augmentation du nombre total de travailleurs indépendants, aussi bien à titre principal qu'à titre complémentaire. De plus en plus fréquemment, des non Belges résidant dans notre pays choisissent une profession indépendante.

### Augmentation du nombre total de travailleurs indépendants

L'année 2011 se caractérise, à nouveau, par une augmentation du nombre total de travailleurs indépendants affiliés. Le bilan final affiche un total de 969.896 indépendants. Il s'agit d'une progression de 17.311 unités ou de + 1,82 % par rapport à 2010. A peu près 46.000 indépendants se sont ajoutés depuis 2008.

La catégorie des activités principales est en légère augmentation (+ 6.424 unités ou + 0,96 %). Mais la croissance est bien plus forte (6.704 unités ou + 3,15 %) du côté des activités complémentaires. L'augmentation significative de cette catégorie, constatée au cours de ces dernières années, se poursuit donc. Environ 20.000 titulaires en activité complémentaire se sont ajoutés depuis 2008.

### Augmentation du nombre de travailleurs indépendants et d'aidants affiliés de nationalité non belge

Fin 2011, l'INASTI a enregistré 93.668 travailleurs indépendants et aidants affiliés de nationalité non belge. En comparaison à l'année écoulée, il s'agit d'une augmentation de 5.209 unités ou de + 5,89 %. Par rapport à 2009, on note même la forte augmentation de + 11,48 %. Près de 1 indépendant sur 10 dans notre pays est donc de nationalité étrangère. Plus de 80 % d'entre eux sont originaires de l'Union européenne.

Une tendance bien connue se poursuit : le nombre de voisins du nord et du sud qui travaillent pour leur propre compte continue d'augmenter.

Ce que l'on remarque plus particulièrement, c'est l'augmentation considérable du nombre de Roumains : ils sont plus de 12.000 au total, occupant ainsi la 2e place! Ils viennent ainsi après les Néerlandais (= place 1) mais avant les Français (= place 3). A la 4e place figure l'Italie et à la place 5, un autre un pays de l'Europe de l'est : la Pologne.

Le nombre de Turcs et de Marocains indépendants est lui quasi identique : ils représentent environ 2,20 % du nombre de travailleurs indépendants étrangers.

### Starters de nationalité non belge

Au cours de 2011, 19.788 étrangers ont débuté une activité. Compte tenu d'un total de 89.722 starters (année 2011), 22,05 % d'entre eux sont de nationalité étrangère, soit plus d'1/5 (pour 2009 : 19,34 % ; pour 2010 : 20,43 %).

Dans le groupe de starters non belges, les personnes de nationalité roumaine arrivent en 1re position (5.158 Roumains débutants). Par rapport à 2009 (2.620 débutants), cela représente un quasi doublement du nombre de starters roumains (ou + 96,87 %). La Bulgarie occupe la 2e place (de 1.666 en 2009 à 2.537 en 2011 ou + 52,28 %) et la Pologne la 3e place (de 1.799 en 2009 à 1.801 en 2011 ou + 0,11 %).

### Autres constatations

- A nouveau, plus de familles attributaires dans le régime des prestations familiales pour travailleurs indépendants ;
- Tendance à la hausse parmi les nouveaux indépendants ;

- Plus de sociétés pour la cotisation à charge des sociétés ;
- Augmentation constante du nombre de pensionnés qui poursuivent leur activité indépendante ;
- Augmentation du nombre de pensionnés dans le régime des travailleurs indépendants ;
- Nouvelle baisse du nombre de conjoints aidants, tant dans le ministatut que dans le maxistatut ;
- Diminution des revenus professionnels nets.

Le résultat comptable du statut social demeure positif

La gestion financière globale du statut social des travailleurs indépendants se clôture en 2011 par un boni de 206.884 milliers d'euros (310.285 milliers d'euros en 2010).

Outre un aperçu des données chiffrées de 2011, le rapport annuel de l'INASTI offre un tour d'horizon complet des principales réalisations et activités de l'INASTI, mais aussi de la législation et de la jurisprudence pour 2011.

Par respect pour l'environnement, le rapport annuel de l'INASTI n'existe plus que sous forme numérique. La publication est à votre disposition dans son entièreté sur le site web de l'INASTI : [www.rsvz-inasti.fgov.be](http://www.rsvz-inasti.fgov.be) (rubrique 'Publications').

Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants (INASTI)  
Quai de Willebroeck 35  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 546 42 11  
<http://www.rsvz-inasti.fgov.be>

Floriane De Muyter  
Attachée Service de Communication  
+32 2 546 44 92  
[floriane.demuyter@rsvz-inasti.fgov.be](mailto:floriane.demuyter@rsvz-inasti.fgov.be)

Shavawn Somers  
+32 2 546 44 75  
[Shavawn.Somers@rsvz-inasti.fgov.be](mailto:Shavawn.Somers@rsvz-inasti.fgov.be)